



**INSCRIPTIONS ET RÉINSCRIPTIONS
AU RESTAURANT SCOLAIRE / GARDERIE PERISCOLAIRE
2019-2020**

Afin de préparer la prochaine rentrée scolaire les inscriptions pour les services restaurant scolaire et garderie périscolaire vous devez remettre votre dossier Issila 2019-2020 **en mairie** :

avant le 21 juin 2019.

1. Pour les parents qui s'inscrivent pour la 1ère fois :

Suivre la procédure en pièce jointe. Puis passer à l'étape 3.

2. Pour les parents déjà inscrits sur Issila et/ou souhaitant ajouter un enfant :

Il faut mettre à jour les informations de votre dossier famille sur le site ISSILA :

- connectez-vous au **site ISSILA** : <http://saintaupre.issila.com/> et entrez sur votre compte avec **votre identifiant et mot de passe** ;

- cliquez sur l'onglet **tableau de bord** ;

- cliquez ensuite sur **le(s) prénom(s) de l'enfant** et mettez à jour les 3 rubriques suivantes :

1. **Informations** : notamment pour les coordonnées des personnes à joindre,
2. **Responsables légaux** : notamment pour l'adresse mail (qui permet de recevoir les factures),
3. N'oubliez pas de **sauvegarder**.

Pour toute autre modification, veuillez contacter la mairie.

3. Pour tous les parents :

Après ces étapes, vous trouverez sur la **page d'accueil du site ISSILA** les formulaires à télécharger, à compléter et à signer :

- Acceptation du règlement (vous devez lire le règlement et le garder)** -un par famille
- Règlement financier** (un par famille)
- Le mandat de prélèvement SEPA +RIB** (si vous souhaitez régler en prélèvement automatique pour la 1ère fois),
- Fiche sanitaire de liaison** (une pour chaque enfant),
- Droit à l'image** (un par famille)
- Autorisation parentale pour garderie** (une par famille si ce sont les mêmes personnes habilitées à récupérer les enfants)
- Attestation d'assurance scolaire 2019-2020** pour chaque enfant -à **remettre au plus tard en septembre.**

VOTRE DOSSIER DOIT ÊTRE COMPLET POUR ÊTRE PRIS EN COMPTE.

Une fois les documents rapportés en mairie et votre pré-inscription validée par nos services, vous pourrez accéder à votre planning pour programmer vos besoins au restaurant scolaire et garderie (à partir du 19 août).